



Mai 2012

L'ACTIVITE DU GROUPE AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT AU BURUNDI

Le groupe AFD intervient au Burundi depuis 1979. Suite à l'éclatement de la guerre civile en 1993, l'AFD a progressivement réduit puis interrompu ses activités dans le pays, conduisant à la fermeture de l'agence de Bujumbura en 1996. La compétence sur le Burundi avait alors été transférée à l'agence régionale de Nairobi.

Les activités de l'AFD au Burundi ont repris à partir de 2002, initialement sous forme de subventions d'ajustement structurel pour accompagner la mise en place de programmes budgétaires soutenus par les financements du FMI. Six appuis budgétaires ont ainsi été octroyés et décaissés entre 2002 et 2008 pour un montant global de 16,5M€.

Avec la reprise des activités en compte propre, effective en 2006, l'AFD a ré-ouvert un bureau à Bujumbura, opérationnel depuis janvier 2007 qui opère sous la supervision de l'Agence Régionale de Nairobi, et sous l'autorité du directeur de l'Agence de Nairobi.

Le Document Cadre de Partenariat (DCP), signé à Paris le 10 novembre 2006 lors de la visite en France du Président Nkurunziza, définissait les domaines d'intervention prioritaires et les modalités de la coopération franco-burundaise pour la période 2006-2010. Le DCP prévoyait ainsi une concentration mono-sectorielle de l'AFD sur l'éducation, avec une programmation financière à hauteur de 14M€ jusqu'en 2010.

Depuis 2011, l'AFD cherche à diversifier son portefeuille tout en poursuivant son action sectorielle dans l'éducation. Le secteur productif et celui de l'énergie représentent des perspectives intéressantes d'intervention. Ainsi, en fin d'année 2011, la première garantie de prêt (ARIZ) a pu être mobilisée et un Programme de Renforcement des Capacités Commerciales d'1,2M€ pour la valorisation du thé burundais a été signé début mai 2012.

1. Historique et projets achevés

Jusqu'en 1993, l'AFD a financé en prêts souverains une large gamme de projets (café, thé, coton, protection forestière, électricité, téléphonie, port lacustre de Bujumbura) ainsi que des lignes de crédit à la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE), dont l'AFD est actionnaire à hauteur de 11.5%. Le montant cumulé des engagements de l'AFD entre 1979 et 2005 a ainsi atteint 183M €. La crise a cependant entraîné l'interruption des engagements de l'AFD en 1995, du fait de l'apparition d'arriérés de paiement.

Toutefois, dans le prolongement et en appui au programme post-conflit conclu en 2002 entre le FMI et le Gouvernement, l'AFD a mis en place pour le compte de l'Etat français une première Subvention d'Ajustement Structurel (SAS) de 2M€ pour participer à la prise en charge de dépenses budgétaires de certaines administrations (médicaments, eau, électricité, téléphone). Dans le cadre d'un programme triennal (FRPC) approuvé par le FMI, une nouvelle SAS de 5M€ a été accordée en 2004 pour participer à l'apurement des dettes de l'Etat vis à vis de la Banque Africaine de Développement et à la prise en charge de dépenses courantes et d'arriérés des Ministères de l'éducation, de la santé, de l'urbanisme et de la Cour des comptes. En 2005, une aide budgétaire globale (ABG) de 3M€ a été affectée au remboursement des bons de Trésor émis pour le financement des campagnes du secteur caféier. En 2006 et 2007, deux nouvelles ABG de 2.5 et 2M€ ont été accordées pour contribuer au remboursement des arriérés de salaires 2003 et 2004 du personnel enseignant, faisant suite aux mesures de reclassement indiciaire décidées en 2002. Enfin, en 2008, une ABG de 2M€ a été accordée, pour continuer le remboursement des arriérés de salaires mais aussi pour compenser la suppression des frais de scolarité, mesure mise en œuvre par le Président Nkurunziza en 2005.

A partir de 2006, la reprise des activités de l'AFD en compte propre s'est traduite par le financement d'un projet d'équipements de finition (assembleuse, encolleuse, encarteuse-piqueuse, massicot trilatéral, couseuse) à la Régie des Productions Pédagogiques (RPP) de 1.5M€, s'inscrivant dans le cadre du programme d'urgence présenté par le gouvernement burundais à la table ronde de février 2006. Les équipements, installés pendant l'été 2007, ont permis de lever le goulet d'étranglement dans la finition des manuels scolaires (qui se faisait auparavant manuellement) et d'accroître ainsi la capacité de production de la RPP ; ceci dans le but de contribuer à l'objectif gouvernemental d'offrir un manuel par titre et par élève dans le primaire.

2. Revue du portefeuille – projets en cours d'exécution

Le portefeuille de projet est composé de 8 projets pour un montant global de 15,8 M€. En 2011, les décaissements ont totalisé 3,7M€, soit 25% du portefeuille (15,8M€ d'engagement en cours), portant ainsi le taux d'exécution du portefeuille à 58%.

Un bref aperçu de chaque projet en cours d'exécution est présent ci-dessous.

➤ *Appui au Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (10 M€ - CBI 6001)*

Le Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) a été adopté par le gouvernement le 19 octobre 2009, présentant les grandes orientations stratégiques du secteur pour la période 2009-2015 ; orientations qui incluent notamment l'achèvement de l'éducation primaire universelle. Le PSDEF est un document clé, qui doit permettre une meilleure planification et coordination des différentes sources de financement (Budget de l'Etat, projet PARSEB de la Banque Mondiale, Fonds Commun, UNICEF, coopérations bilatérales) autour des priorités du secteur, ainsi qu'un suivi plus régulier de l'impact de ces financements sur la réalisation des objectifs du Gouvernement.

Dans le but d'assurer le financement du PSDEF, et de façon plus générale, de soutenir le développement du secteur à travers une aide financière coordonnée, le Fonds Commun de l'Education a été créé en 2008 avec l'appui de quatre partenaires techniques et financiers du Fonds Commun de l'Education (PTF-FCE), l'AFD, le DFID, la CTB et la Coopération luxembourgeoise.

L'AFD, très impliquée depuis la création du FCE, a octroyé en 2007 une subvention de **10 M€ répartie en 3 composantes** :

- 1/ Contribution au Fonds Commun de l'Éducation – 7,6 M€
- 2/ Activités de renforcement des capacités – 1 M€
- 3/ Initiative de Formation à Distance des Maîtres - IFADEM – 1,4 M€

Pour les composantes 1 et 2, le Ministère de l'Enseignement de Base, du Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation (MEBSEMFPFA) est maître d'ouvrage. Pour la composante 3, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) est la structure de mise en œuvre.

Composante 1 - *A ce jour, 4,96M€ ont été décaissés par l'AFD pour abonder les activités du FCE (soit 65% de la composante)*

Les activités financées par le FCE sont programmées conjointement entre le MEBSEMFPFA et les PTF-FCE en concordance avec le Budget de l'Etat et en accord avec les priorités du PSDEF. Jusqu'à présent, le FCE a financé aussi bien des équipements pour les écoles primaires (manuels scolaires, bancs pupitres, craies, ...), pour les collèges communaux (livres de bibliothèque, ...), pour les centres d'enseignement des métiers, que des constructions d'infrastructures scolaires (36 écoles primaires, 9 collèges communaux, 50 blocs de latrines en cours de construction), mais aussi le transfert de budgets de fonctionnement directement aux structures déconcentrées de l'Etat (Directions Provinciales et Communales de l'Éducation et Inspections Provinciales et Communales de l'Éducation) et aux établissements (écoles primaires et Centres d'Enseignement des Métiers). Le FCE a également pu financer des formations et ateliers tant au niveau central que déconcentré, au Burundi et à l'étranger.

Avec des procédures sensiblement alignées sur les procédures nationales, le FCE entend avoir un effet structurant sur le secteur et permettre au Ministère d'assumer pleinement sa fonction de pilotage du secteur. Cette volonté d'avoir un effet de levier sur les fonctions clés de gestion des finances publiques ou de passation des marchés se traduit également par la mobilisation d'appuis techniques et d'activités de renforcement des capacités.

Composante 2 – *A ce jour, 91% de l'enveloppe a été engagée*

Cette composante a permis la mobilisation d'expertise à la fois résidente et ponctuelle. Une assistance technique résidente logée au sein du MEBSEMFPFA est en appui au Fonds Commun de l'Éducation. Une seconde expertise long terme, en complément de la première, a été mobilisée auprès du bureau de la planification (BPE). Également, des expertises court terme sont en cours, notamment en matière d'appui à la passation des marchés et en matière d'évaluation des acquis scolaires au primaire.

Composante 3 – *A ce jour, 1,1M€ ont été décaissés pour la mise en œuvre du projet (soit 79%)*

Depuis novembre 2010, l'AFD finance à travers une aide projet un dispositif de formation continue à distance des maîtres (primaire) mis en œuvre par l'Agence Universitaire de la Francophonie en lien avec le MEBSEMFPFA. Cette initiative vise à renforcer les compétences des enseignants du primaire à travers un dispositif de formation continue hybride en partie à distance. Cela dans le but

d'améliorer la qualité de l'éducation, un enjeu majeur suite à l'expansion massive du système éducatif depuis l'instauration de la gratuité en 2005.

La mise en œuvre du projet, en forte collaboration avec la Direction Générale des Bureaux Pédagogiques, est satisfaisante : 5 espaces numériques à destination des enseignants ont été créés dans les 5 provinces d'intervention du projet afin que ces derniers aient accès à des ressources pédagogiques ; 7 livrets de formation ont été créés ; deux regroupements des enseignants (formation en présentielle) ont eu lieu ; des séances de tutorat à distance sont organisées et des radios ont été distribués à cet effet.

Une expertise sur la formation continue est également en cours dans le cadre de cette initiative et a pour but de faire un diagnostic de ce sous-secteur et de proposer un schéma directeur pour son développement. Cette étude permettra notamment d'alimenter le PSDEF.

La convention de financement actuelle (CBI 6001) prend fin au 31/12/2012. 3,34 million d'euros restent à verser sur les différentes composantes. Une nouvelle convention est en cours d'instruction et permettra de poursuivre l'appui au secteur et d'appuyer le nouveau Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation en cours de préparation (voir infra, concours à venir).

➤ ***Contrat de Désendettement et de Développement – C2D (€2,586 millions – CBI 1039)***

Le Burundi a atteint le point d'achèvement PPTTE (Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés) le 29 janvier 2009. En complément des annulations de la dette publique extérieure consenties par l'ensemble des bailleurs de fonds, et notamment par les créanciers publics bilatéraux lors du passage de ce pays en Club de Paris le 11 mars 2009, la France a décidé de procéder à un effort supplémentaire de traitement de la totalité de ses créances à travers un contrat pluriannuel de désendettement et de développement (C2D).

Le C2D est ciblé, pour une durée de trois ans et un montant total de €2,586 millions, sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire à travers l'accélération du calendrier de recrutement d'enseignants, en réponse à l'augmentation considérable d'effectifs scolarisés dans le primaire depuis 2005 (+90% d'élèves dans le primaire entre 2005 et 2011).

L'objectif général du projet est de renforcer la politique de recrutement des enseignants du primaire. Les objectifs spécifiques du programme sont doubles :

- assurer le financement sur trois ans des coûts salariaux de l'équivalent de 1.230 enseignants recrutés en 2010 ;
- mettre en place un ensemble d'outils de suivi et de pilotage de la politique de recrutement des enseignants.

Ce projet prend la forme d'une aide budgétaire sectorielle soutenant le recrutement de 1200 enseignants supplémentaires en 2010 et leur prise en charge pendant trois ans. Cette aide budgétaire sectorielle est conditionnée au suivi de l'impact de ces nouveaux recrutements sur la répartition des enseignants sur le territoire national, dont l'équité est à améliorer.

En janvier 2012, trois tranches semestrielles de 431 053€ ont été décaissées depuis la signature de la convention. Trois nouvelles tranches semestrielles équivalentes restent à décaisser d'ici le 30 juin 2013.

➤ **Subvention – Handicap International (€0,4 millions – CBI 1047).**

Pour les enfants handicapés, l'inaccessibilité physique des infrastructures, l'inaccessibilité de l'enseignement ainsi que la discrimination sociale dont ils sont victimes, représentent autant d'obstacles à leur insertion scolaire. Or l'accès à l'éducation de base a été défini par les acteurs nationaux du handicap comme l'un des trois enjeux cruciaux pour améliorer durablement la situation des personnes handicapées au Burundi. Le Plan Sectoriel adopté en 2009 souligne la nécessité de développer l'éducation inclusive.

Ce Projet vise à améliorer l'insertion scolaire d'enfants handicapés dans deux provinces pilotes du Burundi (Gitega Centre et Bujumbura Mairie) et à mener des actions structurantes sur cette thématique au niveau national.

Le Projet cherche à stimuler à la fois l'offre et la demande d'éducation pour les enfants en situation de handicap. Il comporte quatre volets prioritaires :

- (i) le financement de travaux d'aménagement et la mise à disposition de matériel pédagogique adapté dans 4 des 6 des écoles primaires « classiques » dites pilotes ;
- (ii) la formation du personnel enseignant de ces écoles et d'éducateurs spécialisés travaillant des centres d'accueil pour enfants handicapés environnants ;
- (iii) des actions de sensibilisation auprès de la communauté d'apprentissage (parents, directeurs d'écoles, responsables communales) ;
- (iv) des actions de plaidoyer et une diffusion des bonnes pratiques mises en évidence par le Projet, afin de pérenniser la prise en charge de cette problématique au niveau national (aménagement des plans types des écoles primaires, insertion d'un module sur l'éducation inclusive dans le cursus de formation des enseignants).

Actuellement, le projet entre dans sa troisième et dernière année d'exécution du financement. L'évaluation à mi-parcours du projet a été réalisée en décembre 2011 et montre des résultats satisfaisants. La majorité des activités a été menée à bien (sensibilisation de la communauté d'apprentissage, formation des enseignants et du personnel encadrant, étude qualitative et quantitative, etc.). Au total, plus de 700 enfants handicapés ont été scolarisés dans les six écoles pilotes et les 30 écoles environnantes, dépassant ainsi les résultats attendus.

Au cours de cette dernière année, le projet se concentrera avec le MEBSEMFPFA sur l'intégration de l'Éducation Inclusive dans la politique sectorielle notamment à travers la conception d'un module de formation initiale des enseignants, mais aussi l'intégration dans les normes de construction d'écoles de dispositif favorisant l'accès des enfants handicapés.

➤ **Subvention – Croix Rouge Française (3M€, dont 0,64M€ pour le Burundi – CZZ 1332)**

L'AFD a signé une convention avec la Croix Rouge Française (CRF) en mars 2009 pour une subvention de 3M€. Le projet financé sur trois ans est un projet régional, qui vise à améliorer la prise en charge sanitaire des populations vulnérables au Burundi, au Congo-Brazzaville et en

République Centrafricaine. La CRF met le projet en œuvre en partenariat avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge dans chacun des trois pays.

L'enveloppe allouée pour le Burundi est de 0,64M€, permettant de développer une formation à destination des encadrants paramédicaux et de soutenir une école de formation paramédicale spécialisée sur la malnutrition à Buye (en co-financement avec la DUE). Le projet est dans sa dernière année de mise en œuvre et tend à rejoindre les priorités du Ministère de la Santé Publique afin de permettre au centre de formation de se pérenniser.

➤ **Programme de Renforcement des capacités commerciales PRCC – Appui à l'Office du Thé du Burundi (1,2M€ - CBI 1052)**

Deuxième filière d'exportation, le thé est une source de devises importante pour l'Etat burundais. Des conditions climatiques favorables ainsi que le renouvellement des outils de production (Fonds STABEX) ont permis d'accroître sensiblement la production de thé sec ainsi que les revenus de la filière. Entre 2009 et 2011, la production totale a augmenté d'environ 35%, ce qui a permis, grâce également à un cours du thé favorable d'atteindre un chiffre d'affaires record de près de 22 millions de dollars. L'entreprise publique Office du Thé du Burundi (OTB) qui gère la filière thé depuis 1971, rencontre des défis importants dans un contexte mouvant où un processus de libéralisation / privatisation de la filière a été amorcé et où certains acheteurs récurrents du thé burundais ont élevé leur niveau d'exigence en termes de normes qualité, environnementales et sociales.

A travers un soutien à l'OTB, le programme a pour objectif d'améliorer la production et la valorisation du thé burundais. Il s'agit en particulier de :

1. Accompagner l'OTB dans la mise en œuvre d'une démarche qualité, du champ jusqu'au client, en vue d'obtenir la certification d'au moins deux complexes pilotes.
2. Améliorer les pratiques commerciales de l'OTB pour sécuriser ses ventes.
3. Renforcer les acteurs de la filière thé pour les aider à être force de propositions vis-à-vis des évolutions en cours (libéralisation, privatisation).

Dans ce cadre, le programme pourra s'attacher à financer des activités de formation, de voyages d'échanges d'expérience pour le personnel de l'OTB et pour les théiculteurs, des missions de prospection commerciale. Une assistance technique accompagnera l'OTB dans la formalisation et l'amélioration d'un certain nombre de procédures à la fois sur la démarche qualité et sur les pratiques commerciales. Des actions pilotes pourront être développées par le programme afin d'améliorer la qualité du produit fini (ex : sacs de collecte ad hoc pour les producteurs, etc.). Dans ce cadre, l'OTB pourra aussi s'engager dans une stratégie de diversification des produits (ex : réflexion par rapport à la production de thé vert, orthodoxe ...). Enfin, le programme pourra financer des dépenses d'investissement nécessaires au niveau des complexes pilotes, en cofinancement avec l'OTB.

➤ **Fonds d'Etudes et de Renforcement des Capacités – FERC I (0,7 M€ - CBI 1019)**

Ce Fonds a deux applications en particulier : un appui au Bureau de la Planification de l'Education (BPE) du Ministère de l'Enseignement de Base et du Secondaire et un appui à la Régie des Productions Pédagogiques (RPP).

L'appui au BPE consiste en la mobilisation d'un assistant technique pour une durée de 15 mois en soutien à la collecte, le traitement et l'analyse de données statistiques en vue de la publication annuelle d'un annuaire statistique du secteur de qualité. Egalement, des formations à la planification ont été financées pour le personnel du BPE.

L'appui à la RPP a pour objectif d'accroître la productivité et la rentabilité de la RPP pour lui permettre de remplir sa vocation première de production de manuels scolaires ; ceci dans le contexte de la gratuité de l'enseignement primaire (rentrée 2005) qui a fortement accru les effectifs scolarisés. A l'issu du projet, la RPP doit pouvoir se positionner sur les appels d'offres de manuels scolaires sur financement extérieur. Le projet finance à la fois de l'investissement (presses, logiciel information d'analyse du prix de revient) et à la fois du renforcement de capacités (formation de cadres, mission d'expertise, audit technique des presses).

➤ **Fonds d'Etudes et de Renforcement des Capacités – FERC II (0,3 M€ - CBI 1046)**

Un FERC d'un montant de 0,3M€ a été octroyé en mars 2009 afin de financer des études prospectives destinées à préparer et assurer la mise en œuvre de projets/programmes de l'AFD au Burundi, notamment dans des secteurs porteurs pour l'exportation.

3. Concours en préparation et axes de travail pour l'avenir

➤ ***Poursuite des interventions dans le secteur de l'éducation avec un Appui au Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation II (5 M€ - CBI 1051)***

Une mission de la division Education et Formation Professionnelle de l'AFD Paris a eu lieu en mars 2012 afin d'assurer la supervision des concours AFD dans le secteur et de préparer l'instruction d'un nouveau concours en appui au Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation.

Actuellement, le PSDEF validé en 2009 est en cours de révision afin de prendre en compte les défis majeur du secteur à savoir la Réforme de l'Enseignement Fondamental (Passage d'un enseignement primaire de 6 ans à 9 ans) ainsi que la Réforme LMD. L'endossement par le Gouvernement et les PTF du secteur pourrait permettre au Burundi l'accession au fond multilatéral du Partenariat Mondial pour l'Education à hauteur d'environ 52,9 millions d'euros sur trois ans.

Ce financement supplémentaire mobilisé dans le but d'atteindre les objectifs du PSDEF pourrait transiter par le FCE et ainsi se coordonner avec les financements norvégiens, belges et français.

Le soutien de l'AFD au PSDEF prendrait donc la forme de :

- une contribution au FCE à hauteur de 4M€
- un appui au renforcement des capacités du MEBSEMFPFA tant sur les fonctions support de gestion du FCE, que sur les aspects liés à la qualité de l'enseignement et aux constructions scolaires.

La date prévisionnelle d'octroi est octobre 2012.

➤ **Axes de réflexion**

L'AFD a la volonté d'ouvrir son intervention vers d'autres secteurs. Des axes de réflexions ont été développés, notamment :

- Le **secteur de l'Energie** suscitant l'intérêt de l'AFD au Burundi du fait de sa stratégie régionale et des besoins criants du secteur pourrait bénéficier du FERC II notamment dans le cadre d'études sur l'opérationnalité du secteur dans un but prospectif.
- Le **secteur de la supervision bancaire** pourrait également être un point d'application du FERC II dans le but d'améliorer la gouvernance bancaire et de favoriser le développement du secteur privé. Si les conditions le permettent, l'AFD pourrait alors déployer davantage d'activités avec le secteur bancaire.

Par ailleurs, l'AFD va engager une réflexion sur une possible intervention dans le domaine de la Microfinance.